MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE

Direction du Gaz, de l'Electricité

et du Charbon

Service des affaires administratives et sociales

ler Bureau

DECISION ENN. 77-1.

- PARIS, le 21 Janvier 1977.
- 24, rue de l'Université PARIS 7ème

REPUBLIQUE FRANCAISE

- à MM. les chefs des services interdépartementaux de l'industrie et des mines,
 - les directeurs départementaux de l'équipement chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

> Les décisions de MM. les directeurs généraux d'"Electricité de France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la direction du personnel ci-dessous énumérées ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées :

- circulaire N. 76-46 du 8 novembre 1976 (ces dispositions ont fait l'objet d'un arrêté du 16 décembre 1975 en cours de publication),
- décision N. 76-48 du 25 novembre 1976 ;
- circulaire N. 76-49 du 25 novembre 1976;
- décision N. 76-50 du 15 décembre 1976 ;
- circulaire N. 76-51 (Pers. 691) du 20 décembre 1976 ;
- circulaire N. 76-52 (Pers. 692) du 22 décembre 1976 ;
- décision N. 76-53 du 24 décembre 1976 ;
- circulaire N. 76-55 du 31 décembre 1976 ;
- circulaire N. 77-1 du 5 janvier 1977;
- note DP. 34-28 du 17 décembre 1976 ;
- note DP. 32-38 du 30 décembre 1976.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont scumises à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

> Pour le Mimistre de l'Industrie et de la Recherche, Le Directeur du Gaz, de l'Electricité et du Charbon,

> > M. LEGRAND.